Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **Pôle de la statistique et des systèmes d'information** **19 avenue du Maine** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2017-1034** **26/12/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Enquête statistique 2017-2018 sur l'apprentissage agricole. Situation au 31 décembre 2017.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF Services régionaux de la formation et du développement Services de la formation et du développement Etablissements d'enseignement agricole public et privé Administration centrale Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole Fédérations nationales représentatives d'associations ou d'organismes responsables d'établissements d'enseignement agricole privés Organisations syndicales de l'enseignement agricole

Résumé : La présente note de service a pour objet de définir les modalités d'application de cette enquête.

Table des matières

1. Présentation 2

2. Instructions aux établissements.....2

3. Instructions aux DRAAF-DAF/SRFD-SFD 3

4. Nomenclatures 3

5. Recommandations.....4

Annexes :

Annexe 1 - Lancement SIFA 2018 courrier conseils régionaux et recteurs signé

Annexe 2 - Instructions SIFA DEPP_Dec2017

1. Présentation

L'enquête statistique destinée aux établissements du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) dispensant des formations par la voie de l'apprentissage est mise en œuvre. Cette enquête est réalisée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale (MEN) en lien avec son système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Les références de ce système sont rappelées dans le courrier du MEN (Cf. annexe 1) adressé à l'ensemble des correspondants SIFA, y compris les DRAAF-DAF participantes.

L'annexe 2 reproduit les instructions données pour la remontée informatique des données concernant l'apprentissage et répertorie la liste des correspondants SIFA établie par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) pour la remontée des effectifs d'apprentis au 31 décembre 2017.

La date d'observation pour cette enquête est fixée au 31 décembre 2017.

Cette enquête consiste en la transmission, par chacune des structures, d'informations concernant chacun des apprentis. Cette transmission s'effectue sous format électronique via la nouvelle application SIFA2. Toutes les informations demandées devront être transmises en utilisant les nomenclatures développées par les deux ministères en charge du système d'information (MAA et MEN).

En 2018, cette enquête se déroule sur le même mode de fonctionnement et requiert à nouveau une collaboration des DRAAF-DAF/rectorat/région. Il n'est plus demandé de fichiers sur les personnels depuis 2010 et sur les résultats aux examens depuis 2016. **L'année 2018 est marqué par la mise en œuvre de l'arrêté du 16 février 2012 relatif à la création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis » (RNIE).**

L'équipe SIFA peut être sollicitée pour des questions et problèmes éventuels rencontrés par les correspondants des SRFD-SFD. Les centres de formation des apprentis sont priés de s'adresser en priorité à leurs correspondants en SRFD-SFD.

L'équipe SIFA :
Aurélie Demongeot – Fabienne Lombard
01 55 55 71 09 - 01 55 55 71 44
sifa@education.gouv.fr

2. Instructions aux établissements

En 2017, cette enquête est adaptée au nouveau dessin de fichier et aux nouveaux contrôles requis pour permettre l'immatriculation des apprentis.

Afin d'éviter les doubles comptes et les oublis, sur la préconisation de la DEPP, **chaque établissement doit recenser tous les apprentis de tous ses sites, y compris ceux qui ne sont pas situés dans la même région que la structure**.

Pour transmettre leurs données sur les apprentis, les établissements ont le choix entre trois possibilités :

1. Effectuer les saisies dans l'outil de gestion, et une fois celles-ci terminées, les importer dans l'application SIFA2.

2. Se connecter à l'application SIFA2 et réaliser la saisie via les formulaires de saisie ;

3. Utiliser la bascule : l'application propose les fiches de l'année précédente avec certains champs recalculés et d'autres mis à blanc. L'établissement doit mettre à jour les informations qui ont évoluées et compléter les informations manquantes.

Quel que soit le mode de collecte, les données doivent être soumises au contrôle des données dans SIFA2. En cas d'anomalies, celles-ci doivent être corrigées.

Lorsque les anomalies sont corrigées, chaque établissement doit valider ses données, ce qui permet à la DRAAF-DAAF, ou au rectorat, ou à la région, qui a en charge le suivi de la remontée de l'enquête, de savoir que l'établissement a terminé le traitement.

De plus en plus d'indicateurs font appel aux données issues de SIFA. Aussi, il est demandé d'apporter un soin particulier à bien renseigner les données concernant l'année antérieure : situation ou classe fréquentée l'année n-1, numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année n-1.

Rappel :

Chaque établissement doit avoir effectué auprès de la CNIL les déclarations nécessaires aux transmissions d'informations individuelles ou les effectuer si la structure est nouvelle. La déclaration normale peut être réalisée en ligne sur le site de la CNIL à partir de l'adresse suivante :
http://www.cnil.fr/vos-responsabilites/declarer-a-la-cnil/declaration-normale/

Il est important pour l'établissement de remplir correctement et complètement toutes les données concernant chaque apprenti. Il est recommandé d'utiliser les pièces justificatives (carte nationale d'identité, livret de famille…) et d'être rigoureux dans la saisie des noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance et identifiant national élève (INE).

3. Instructions aux DRAAF-DAF/SRFD-SFD

Il revient à l'organisme gestionnaire de la structure de centraliser la remontée informatique de l'ensemble de ses sites de formation.
Les DRAAF-DAF/SRFD-SFD doivent vérifier que toutes les structures ont rempli et leur ont transmis les données de l'ensemble de leurs lieux de formation.

Dès qu'une structure a terminé ses saisies ou intégré son fichier dans SIFA2, puis réalisé toutes ses corrections, l'acteur DRAAF-DAF/SRFD-SFD/ou académique/ou régional est chargé de contrôler les données puis de les valider afin de les transmettre dans l'application SYSCA_APP. Après échange entre SYSCA_APP et le RNIE, l'acteur DRAAF-DAF/SRFD-SFD/ou académique/ou régional se chargera de traiter les litiges dans le cadre de l'immatriculation des jeunes et les multi-inscriptions.

4. Nomenclatures

Les nomenclatures à utiliser (diplômes, NAF, PCS, codes communes INSEE…) sont consultables dans le portail SIFA de l'apprentissage et téléchargeables. Contrairement aux années antérieures, elles ne sont plus annexées à la note de service.

5. Recommandations

L'ouverture de la nouvelle application SIFA2 est prévue mercredi 10 janvier 2018 à l'adresse suivante : https://dep.adc.education.fr/sifa2/login

Vous serez informé par courrier électronique de la date de son ouverture.

La date limite de fin de correction et de validation des fichiers par les DRAAF-DAF/SRFD-SFD/ou académie/ou région est fixée à fin avril 2018. Afin de faciliter le respect de cette échéance, les DRAAF, DAAF demanderont aux établissements de terminer l'enquête avant le 28 février 2018, de telle sorte à disposer de suffisamment de temps pour réaliser les traitements qu'ils leur incombent.

Gilbert THUILLIER

Chef de la mission de l'appui au pilotage
et des affaires transversales

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat Général

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Sous-direction des synthèses

Bureau des études statistiques sur la formation des adultes, l'apprentissage et l'insertion des jeunes

DEPP A1

n°2017- 38

Affaire suivie par
Aurélie Demongeot
Fabienne Lombard
Téléphone :
01 55 55 71 09/ 71 44
Fax :
01 55 55 77 79
Mél :
aurelie.demongeot@education.gouv.fr
fabienne.lombard@education.gouv.fr

61-65 rue Dutot
75732 Paris cedex 15

Paris, le - 7 DEC. 2017

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les présidents de conseils régionaux
A l'attention du responsable du service de l'apprentissage

Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie
Monsieur le directeur de l'académie de Paris
A l'attention des responsables des services statistiques académiques
A l'attention des responsables des services académiques de l'inspection de l'apprentissage

Objet : Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA) : remontées individuelles des apprentis au **31 décembre 2017**.

Références :
Décret du 11 juillet 1994 relatif aux modalités d'établissement par la région de statistiques en matière de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Arrêté du 27 décembre 1994 fixant les formulaires et les informations normalisées.
Décret du 7 avril 2005 relatif au Conseil national de l'information Statistique et au comité du secret statistique et portant application de la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique.

Cette enquête sera mentionnée dans le bulletin officiel qui fixe le programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions d'administration centrale pour l'année civile 2018.

L'enquête SIFA repose sur la transmission d'une information sous format électronique concernant chaque apprenti selon le dessin de fichier en vigueur à compter du 1er janvier 2018. Cette transmission s'effectuera via la nouvelle application SIFA2, dont l'ouverture est prévue le mercredi 10 janvier 2018, par tous les centres de formations d'apprentis, y compris les CFA nationaux et sections d'apprentissage. Toutes les informations demandées devront être fournies en utilisant des nomenclatures définies par les deux ministères en charge du système d'information (ministère en charge de l'agriculture et ministère en charge de l'éducation nationale), précisées dans le document spécifique à SIFA. Le service enquêteur sera chargé d'informer les établissements, d'assurer le suivi de la remontée, de répondre à leurs demandes, d'effectuer des relances si nécessaire, de contrôler les données des établissements puis de les valider afin de les transmettre dans SYSCA_APP. Après échanges entre SYSCA_APP et le RNIE, le service enquêteur se chargera de traiter les litiges dans le cadre de l'immatriculation des jeunes et les multi-inscriptions. La date de l'ouverture de SYSCA_APP vous sera communiquée ultérieurement.

La **date de transmission et de validation des données** dans l'application, par le service enquêteur, est fixée à fin avril 2018. Afin de faciliter le respect de cette échéance, il demandera aux CFA de communiquer leurs données avant le 28 février 2018.

La directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Fabienne ROSENWALD

Système d'Information sur la Formation des Apprentis (SIFA)

Enquête 51

Instructions pour la remontée informatique des données concernant l'apprentissage

- les apprentis

SOMMAIRE

PRESENTATION ____ *4*
Le dispositif SIFA ____ **4**
L'application SIFA2 ____ **6**
Type de fichier ____ **7**
Variables obligatoires ____ **7**
Structure du fichier : Attention nouveau dessin de fichier à compter de la remontée au 31/12/2017 ____ **8**
LES NOMENCLATURES ET FORMATS UTILISES ____ *11*
Le numéro d'identifiant élève (INE) ____ **11**
Le numéro de l'établissement et le numéro du site de formation (NUMERO_UAI et SIT_FORM) ____ **11**
L'organisme gestionnaire (OG) ____ **12**
Le numéro UAI de l'EPLE (UAI_EPLE) ____ **12**
La nature de la structure juridique (NAT_STR_JUR) ____ **12**
Le statut du jeune (STATUT) ____ **13**
Le diplôme ou titre préparé (DIPLOME) ____ **13**
La durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) ____ **13**
La durée réelle de la formation (DUR_FORM_REELLE) ____ **14**
La situation dans la formation (AN_FORM) ____ **14**
Les noms (NOM et NOM2) et prénoms (PRENOM1, PRENOM2 et PRENOM3) ____ **14**
L'adresse (ADRESSE) ____ **14**
Le code postal (COD_POST) ____ **15**
La commune de résidence (COM_RESID) ____ **15**
Les numéros de téléphone (TEL_JEUNE, TEL_RESP1_PERSO, TEL_RESPO1_PRO, TEL_RESP2_PERSO, TEL_RESPO2_PRO) ____ **15**
La date de naissance (DATE_NAIS) ____ **15**
Le lieu de naissance du jeune (LIEU_NAIS) ____ **15**
Le sexe (SEXE) ____ **16**
La qualité (REGIME_SCO) ____ **16**
Catégorie Socio-Professionnelle (PCS) ____ **16**
La nationalité du jeune (NATIO) ____ **18**
La situation avant la 1ère entrée en apprentissage (SIT_AV_APP) ____ **18**
Le dernier diplôme obtenu (y compris en apprentissage) (DIP_OBT) ____ **18**
La situation ou classe fréquentée l'année dernière (SIT_N_1) ____ **19**
L'établissement fréquenté l'année dernière (ETAB_N_1) ____ **20**

Le type d'employeur du contrat (TYPE_EMP) **22**
La commune de l'établissement employeur (COM_ETAB) **23**
La nomenclature d'Activités Françaises (NAF_ETAB) **24**
Le nombre de salarié de l'entreprise (NBSAL_EMP) **24**
Liste des contrôles effectués dans l'application SIFA2 **25**
Précisions sur les contrôles **28**
CONTACTS ***32***

PRESENTATION

Le dispositif SIFA

La finalité de la remontée via le système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) est de recenser les apprentis afin de connaître l'état de l'apprentissage en France et de faciliter l'élaboration de prévisions à court terme sur ce sujet.

Cette enquête s'étend en France métropolitaine et dans les DOM. A partir de la remontée 2012, le champ est augmenté de Mayotte qui est devenu un DOM en mars 2011.

Les centres de formation d'apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage (SA), établissements responsables de former des apprentis, doivent répondre à cette enquête qu'ils soient publics ou privés. Les établissements agricoles sont également concernés. Cela représente ainsi environ 980 établissements.
Les antennes de CFA ainsi que les unités de formation par apprentissage (UFA) ne sont pas directement concernées par cette remontée mais leurs effectifs doivent figurer parmi les effectifs de leur CFA mère.

La collecte de l'information est informatisée depuis 2007. Après avis du Comité de Coordination des Programmes Régionaux d'Apprentissage et de Formation Continue, remplacé aujourd'hui par le Conseil National de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CNEFOP), le dispositif SIFA remplace l'enquête papier numéro 51 qui avait été créée en 1973.

Ce dispositif est ainsi basé sur la transmission par les établissements formant des apprentis d'une information individuelle au niveau de chaque apprenti (diplôme préparé, sexe, âge, origine scolaire et sociale, employeur…). Toutes ces informations devront être fournies en utilisant les nomenclatures développées par les deux ministères en charge du Système d'Information sur la Formation des Apprentis (ministère en charge de l'agriculture et ministère en charge de l'éducation nationale).

Ces données individuelles peuvent être extraites des logiciels de gestion des établissements (YParéo, WinCFA, Gestibase, GestCFA, AURA, FORMEVOL, ECFA, E-GEST …).

La remontée SIFA est annuelle. La date d'observation est fixée au 31 décembre de l'année N et l'ouverture de l'application permettant la collecte est prévue en janvier N+1.

Les services enquêteurs, c'est-à-dire les correspondants académiques ou régionaux, sont chargés d'informer les établissements de ce dispositif, d'assurer le suivi de la remontée, de répondre à leurs demandes/questions et d'effectuer des relances si nécessaire. Les coordonnées des correspondants sont disponibles en fin de document.

Les principales publications concernent :
- les effectifs d'apprentis répartis selon le diplôme ou titre préparé (y compris les diplômes d'enseignement supérieur) et la spécialité suivie, l'âge, le sexe, l'origine scolaire, l'origine géographique ;
- les effectifs d'élèves en pré-apprentissage : Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) implantés en CFA, par âge, sexe et origine scolaire ;
- le type de convention établie entre l'établissement formateur et l'organisme gestionnaire de l'établissement.

Ces résultats sont publiés dans une Note d'information, dans Repères et références statistiques, dans l'Etat de l'école, dans l'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et dans Géographie de l'école. Ils sont également consultables dans la base centrale de pilotage (BCP) de l'infocentre ministériel.

Enfin, les fichiers de résultats sont mis à la disposition des chercheurs après accord du Comité du secret.

Rappels :

- Le projet de convention sur le suivi des effectifs d'apprentis a été examiné et adopté à l'unanimité par le Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, lors de la séance plénière du 6 juin 2001.

- La DEPP a effectué une déclaration auprès de la CNIL pour le traitement automatisé d'informations nominatives : Système d'Information sur la Formation des Apprentis. (Déclaration N°765609). Une déclaration modificative a été faite auprès de la CNIL en 2017.

- Ce projet a obtenu un avis favorable du Conseil national de l'information statistique en mai 2002.

- Cette enquête est publiée chaque année au Bulletin Officiel (BO), qui recense le programme des opérations statistiques et de contrôle de gestion des directions d'administration centrale.

L'application SIFA2

Pour permettre la remontée d'information avec le nouveau dessin de fichier et les nouveaux contrôles, une nouvelle application SIFA dite « SIFA2 » a été développée.
Le portail est à disposition des conseils régionaux, des rectorats, des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF/DAAF) et des établissements.

Adresse du portail SIFA : https://dep.adc.education.fr/sifa2/login

Les établissements accueillant des apprentis quelle que soit la tutelle pédagogique devront donc se connecter à ce portail pour transmettre leurs données, soit en les saisissant directement, soit en intégrant un fichier les contenant. Le dépôt de fichiers se fait sur un serveur sécurisé hébergé à la DEPP.

Ensuite, ils soumettront leurs données à l'unique contrôle présent sur le portail, en cas d'erreur, l'application leur signalera une anomalie qu'ils devront corriger.

De plus en plus d'indicateurs, déclinés au niveau académique, sont calculés en utilisant les résultats de SIFA (espérance d'obtention du bac pour un élève de 6ème, orientation à la fin de la 3ème…). Il est donc important de bien renseigner les données concernant l'année antérieure : situation ou classe fréquentée l'année n-1, numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année n-1.

Une fois toutes les anomalies corrigées, ils bloqueront leurs données, ce qui permettra à l'acteur académique ou régional qui a en charge d'assurer le suivi de la remontée du dispositif SIFA de savoir que l'établissement a terminé le traitement, de faire à son tour des vérifications et de le valider pour transmission à SYSCA_APP.

Après échanges entre SYSCA_APP et le RNIE, le service enquêteur se chargera de traiter les litiges dans le cadre de l'immatriculation des jeunes et les multi-inscriptions.

LE FICHIER APPRENTIS : DONNEES INDIVIDUELLES

Type de fichier

Concernant l'intégration de fichiers, deux formats et deux séparateurs sont acceptés par l'application. Les fichiers possibles à importer sont les suivants :

Fichier	Format	Séparateur	Délimiteur	Champs en 1ère ligne
Apprentis	.txt	"|"	NON	NON
	.txt	";"	NON	NON
	.csv	"|"	NON	NON
	.csv	";"	NON	NON

Variables obligatoires

Il y a dix-huit variables obligatoires :

- le numéro UAI (unité administrative immatriculée) de l'établissement
- l'organisme gestionnaire de l'établissement
- le numéro UAI du site de formation
- l'uai de l'EPLE
- la nature de la structure juridique
- le statut du jeune
- le diplôme préparé
- la durée théorique de la formation
- la durée réelle de la formation
- la situation dans la formation
- le nom du jeune (nom1)
- le prénom du jeune (prénom1)
- l'adresse
- la date de naissance
- le lieu de naissance
- le sexe
- la situation ou classe fréquentée l'année dernière (N-1)
- le numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année dernière (N-1)

Structure du fichier : **Attention nouveau dessin de fichier à compter de la remontée au 31/12/2017**

Attention de bien respecter l'ordre de ces colonnes.

Nom_variable	Variable obligatoire	Type	Longueur	Commentaires
INE_RNIE		Texte	11	Numéro national identifiant élèves
NUMERO_UAI	X	Texte	8	Numéro UAI de l'établissement (CFA)
OG	X	Texte	2	Organisme gestionnaire de l'établissement
SIT_FORM	X	Texte	8	Numéro UAI du site de formation
UAI_EPLE	X	Texte	8	Numéro UAI de l'EPLE lieu de la formation
NAT_STR_JUR	X	Texte	9	Nature de la structure juridique
STATUT	X	Texte	6	Statut du jeune
DIPLOME	X	Texte	8	Diplôme ou titre préparé (sauf si statut=DIMA)
DUR_FORM_THEO	X	Texte	2	Durée en mois de la formation - durée théorique de la formation (en apprentissage ou non) : de 6 à 54 mois
DUR_FORM_REELLE	X	Texte	2	Durée en mois de la formation en apprentissage : de 6 à 54 mois
AN_FORM	X	Texte	2	Situation dans la formation (par rapport à la durée théorique)
NOM	X	Texte	100	Nom de famille du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
NOM2		Texte	100	Nom d'usage du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
PRENOM 1	X	Texte	100	1er Prénom du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
PRENOM 2		Texte	100	2ème Prénom du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
PRENOM 3		Texte	100	3ème Prénom du jeune Majuscule non accentuée (pas de caractères spéciaux, sauf trait d'union accepté)
ADRESSE	X	Texte	200	Adresse postale du jeune
COD_POST		Texte	5	Code postal du lieu de résidence du jeune
COM_RESID		Texte	5	Code commune INSEE de résidence du jeune

Nom_variable	Variable obligatoire	Type	Longueur	Commentaires
TEL_JEUNE		Texte	20	Numéro de téléphone du jeune
TEL_RESP1_PERSO		Texte	20	Numéro de téléphone personnel du responsable 1
TEL_RESP1_PRO		Texte	20	Numéro de téléphone professionnel du responsable 1
TEL_RESP2_PERSO		Texte	20	Numéro de téléphone personnel du responsable 2
TEL_RESP2_PRO		Texte	20	Numéro de téléphone professionnel du responsable 2
MAIL_JEUNE		Texte	80	Adresse mail du jeune
MAIL_RESP1		Texte	80	Adresse mail du responsable 1
MAIL_RESP2		Texte	80	Adresse mail du responsable 2
DATE_NAIS	X	Texte	8	Date de naissance du jeune (JJMMAAA)
LIEU_NAIS	X	Texte	5	Code commune INSEE du lieu de naissance du jeune
SEXE	X	Texte	1	Sexe du jeune
REGIME_SCO		Texte	2	Régime scolaire du jeune
PCS		Texte	2	PCS du représentant légal du jeune mineur (ou lorsqu'il était mineur)
HANDI		Texte	1	Apprentis bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé
NATIO		Texte	1	Nationalité
SIT_AV_APP		Texte	2	Situation avant de commencer une formation en apprentissage
DIP_OBT		Texte	2	Dernier diplôme obtenu (y compris en apprentissage)
SIT_N_1	X	Texte	4	Situation ou classe fréquentée l'année précédente (n-1)
ETAB_N_1	X	Texte	8	Numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année précédente (N-1), si déjà en apprentissage, mettre l'UAI du site de formation
TYPE_EMP		Texte	2	Type d'employeur du contrat (revoir avec le nom dans le cerfa – reprise de cette variable dans le cerfa)
DATE_ENTREE_CFA		Texte	8	Date d'entrée dans ce CFA
DATE_DEB_CONT		Texte	8	Date de début du contrat d'apprentissage
DATE_RUPT_CONT		Texte	8	Date de la rupture du contrat
COM_ETAB		Texte	5	Code commune INSEE de l'établissement employeur

Nom_variable	Variable obligatoire	Type	Longueur	Commentaires
NAF_ETAB		Texte	5	Code NAF (Nomenclature Activité Française) de l'entreprise employeuse
NBSAL_EMP		Texte	8	Nombre de salariés de l'entreprise employeuse

LES NOMENCLATURES ET FORMATS UTILISES

Le numéro d'identifiant élève (INE)

Cette variable est définie sur 11 caractères.

Cette variable peut être contenir les 3 types d'INE :
-INE_RNIE (double lettres à la fin)
-INE_BEA (10 chiffres et une lettre à la fin)
-INE_apprentissage (même structure que les INE_BEA avec un « A » en 5ème position)

Cette variable n'est pas obligatoire, elle peut rester vide.
Lors de la procédure d'immatriculation dans SYSCA_APP avec le RNIE, des recherches seront effectuées pour retrouver l'INE_RNIE des jeunes, sinon un INE_RNIE sera créé.
Tous les apprentis/ pré-apprentis auront un INE du type INE_RNIE.

Le numéro de l'établissement et le numéro du site de formation (NUMERO_UAI et SIT_FORM)

Cette variable est définie sur 8 caractères et doit respecter la structure suivante :

- positions 1 à 3 : code du département
  pour la métropole sauf la Corse, mettre un zéro en 1ère position puis le code du département sur 2 positions
  pour la Corse du Sud mettre 620
  pour la Haute-Corse mettre 720
  pour les départements des DOM, mettre le code du département tel qu'il existe sur 3 positions
- positions 4 à 7 : numéro d'ordre
- position 8 : lettre clé de contrôle (23 lettres différentes, I, O et Q ne sont pas possibles)

Le NUMERO_UAI est l'immatriculation de l'établissement responsable de la gestion de la formation. Il s'agit généralement d'un CFA ou d'une SA.
Le numéro du **site de formation (SIT_FORM)** permet de savoir exactement où sont formés les apprentis et d'avoir ainsi des informations sur les établissements qui les accueillent physiquement. En effet le site de formation ne correspond pas toujours à l'établissement responsable de la gestion de la formation. **Une attention particulière doit être portée à l'exactitude des renseignements fournis pour cette deuxième variable.**
L'ensemble des établissements immatriculés est répertorié dans la Base Centrale des Etablissements (BCE) consultable sur le site Internet de l'infocentre à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/acce_public/index.php. Une recherche peut être effectuée sur ce site pour s'assurer de l'exactitude de l'identifiant utilisé.

L'organisme gestionnaire (OG)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

OG	LIB_OG
11	EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement),
12	EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole)
13	Etablissement scolaire privé sous contrat
14	Etablissement de formation ou de recherche (université, école d'ingénieur…)
15	Municipalité (collectivités locales et territoriales)
16	Chambre de Commerce et de l'industrie
17	Chambre de Métiers
18	Association mixte consulaire
19	Chambre d'agriculture
21	Etat (CFA à recrutement national)
23	Groupement d'Intérêt Public
24	Association
25	Organisation professionnelle, entreprise ou groupement d'entreprises

Le numéro UAI de l'EPLE (UAI_EPLE)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

Il s'agit de renseigner le numéro UAI de l'établissement public local d'enseignement avec lequel le CFA ou la SA a, le cas échéant, passé une convention. Code UAI sur 8 positions : 7 chiffres et une lettre.
Si le CFA ou la SA n'est pas concerné il faut saisir « NC » en respectant les majuscules.

La nature de la structure juridique (NAT_STR_JUR)

Cette variable est définie sur 9 caractères.

Il s'agit de préciser la nature de la convention passée entre le CFA ou la SA et l'EPLE précisé dans la variable précédente.

NAT_STR_JUR	LIB_NAT_STR_JUR
CFA	Convention de création du Centre de formation d'Apprentis
SA	Convention de création de la Section d'Apprentissage
UFA	Convention de création de l'Unité de Formation par Apprentissage
L. 6231-3	Convention de prestation de services au titre de l'article L. 6231-3 du code du travail
NC	Non concerné

Le statut du jeune (STATUT)

Cette variable est définie sur 6 caractères.

STATUT	LIB_STATUT
APP	Apprenti
DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance (DIMA)

Le diplôme ou titre préparé (DIPLOME)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

Les diplômes préparés par la voie de l'apprentissage sont codifiés selon une nomenclature développée et quotidiennement mise à jour par le Bureau DEPP A1 du Ministère de l'éducation nationale (MEN). Les établissements ont aujourd'hui accès à une version régulièrement actualisée de cette nomenclature, soit via une extraction périodique de la Base Centrale des Nomenclatures (BCN) mis à leur disposition sur le portail SIFA, soit en consultant le site du ministère de l'éducation :
http://www.education.gouv.fr/cid59013/codification-des-formations-et-des-diplomes.html

Le cas échéant, les demandes de codes ou de codification et toute autre question y afférant doivent être adressées à l'adresse suivante : diplome.apprentissage@education.gouv.fr, en précisant à chaque fois l'intitulé exact du diplôme ou du titre, son niveau et en particulier pour les diplômes du supérieur ou les titres du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), l'autorité ou l'établissement responsable de la certification.

La durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

Durée **théorique** de la formation exprimée en nombre de mois et non durée effective.
En cas de redoublement, la durée théorique n'est pas modifiée.

Concernant le BAC PRO, la durée théorique de la formation est de 36 mois.
Concernant un BTS, la durée théorique de la formation est de 24 mois.
Concernant les MASTER (M1 et M2), la durée théorique de la formation est de 24 mois.
Concernant les Licences PRO, la durée théorique de la formation est de 12 mois.
Concernant les diplômes d'ingénieurs, la durée théorique de la formation est de 36 mois.

Concernant les formations dans lesquelles seule la 1ère ou dernière année se prépare par le biais de l'apprentissage, on prendra en compte la durée théorique de la formation y compris les années non préparées sous le statut apprenti.

La durée réelle de la formation (DUR_FORM_REELLE)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

Durée **réelle** de la formation en apprentissage exprimée en nombre de mois.
La durée réelle de formation peut être réduite ou allongée en fonction des dérogations (handicap, redoublement, préparation d'un diplôme de niveau inférieur ou équivalent à un diplôme déjà obtenu)

La situation dans la formation (AN_FORM)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

AN_FORM	LIB_AN_FORM
1A	1ère année (y compris cursus un an)
1P	1ère année prorogée (redoublement de l'année terminale)
2A	2ème année
2P	2ème année prorogée (redoublement de l'année terminale)
3A	3ème année
3P	3ème année prorogée (redoublement de l'année terminale)
4A	4ème année
4P	4ème année prorogée (redoublement de l'année terminale)

Concernant les MASTER, la 1ère année (M1) sera considérée comme 1A et la 2ème année (M2) sera considérée comme 2A.

Les noms (NOM et NOM2) et prénoms (PRENOM1, PRENOM2 et PRENOM3)

Les variables noms et prénoms sont définies sur 100 caractères.

L'adresse (ADRESSE)

Cette variable est définie sur 200 caractères.

Le code postal (COD_POST)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

La commune de résidence (COM_RESID)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

Les codes INSEE des communes françaises sont consultables sur www.insee.fr
Cette nomenclature est mise à jour chaque année.

Attention : de ne pas confondre avec les codes postaux.

Pour les jeunes résidents à l'étranger, il conviendra de mettre « 99 » suivi du numéro de pays.
Exemple : pour l'Allemagne le code pays est 109, il conviendra donc de saisir : « 99109 »

Les numéros de téléphone (TEL_JEUNE, TEL_RESP1_PERSO, TEL_RESPO1_PRO, TEL_RESP2_PERSO, TEL_RESPO2_PRO)

Ces variables sont définies sur 20 caractères.
Ces champs ne doivent contenir que des chiffres (sauf pour les jeunes résidant à l'étranger).

Les mails (MAIL_JEUNE, MAIL_RESP1, MAIL_RESP2)

Ces variables sont définies sur 80 positions et doivent contenir un « @ » et un « . ».

La date de naissance (DATE_NAIS)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

La date de naissance doit être renseignée au format JJMMAAAA.
Exemples : pour un jeune né le 29 novembre 1987, il faut rentrer « 29111987 » ;
pour un jeune né le 5 janvier 1987, il faut rentrer « 05011987 ».

Le lieu de naissance du jeune (LIEU_NAIS)

Cette variable est définie sur 5 caractères.
Les codes INSEE des communes françaises sont consultables sur www.insee.fr
Cette nomenclature est mise à jour chaque année.

Attention : de ne pas confondre avec les codes postaux.

Pour les jeunes résidents à l'étranger, il conviendra de mettre « 99 » suivi du numéro de pays.
Exemple : pour l'Allemagne le code pays est 109, il conviendra donc de saisir : « 99109 »

Le sexe (SEXE)

Cette variable est définie sur 1 caractère.

SEXE	LIB_SEXE
1	Masculin
2	Féminin

La qualité (REGIME_SCO)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

REGIME_SCO	LIB_REGIME_SCO
I	Interne
D	Demi-pensionnaire
E	Externe
IE	Interne externé

Un interne externé est un jeune qui prend l'ensemble de ses repas dans l'établissement mais qui n'y dort pas.

Catégorie Socio-Professionnelle (PCS)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

Il s'agit de la nomenclature INSEE recomposée à partir des niveaux « 24 » et « 42 ».
Il est demandé la PCS du responsable légal du jeune mineur (ou lorsqu'il était mineur si le jeune a plus de 18 ans). Ce peut être l'un de ses parents, un autre membre de sa famille, un tuteur.
Pour choisir entre la PCS du père ou celle de la mère :
- privilégier la PCS du parent avec qui vit le jeune ;
- privilégier la PCS du parent qui occupe un emploi ;
- privilégier la PCS du père ou laisser le choix au jeune.

PCS	LIB_PCS
10	Agriculteur exploitant
21	Artisan
22	Commerçant et assimilé
23	Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Profession libérale
33	Cadre de la fonction publique
34	Professeur et assimilé
35	Profession de l'information, des arts et du spectacle
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise
38	Ingénieur - cadre technicien d'entreprise
42	Instituteur et assimilé
43	Profession intermédiaire de la santé ou du travail social
44	Clergé, religieux
45	Profession intermédiaire administratif Fonction Publique
46	Profession intermédiaire adm – commerciale d'entr.
47	Technicien
48	Contremaître agent de maîtrise
52	Employé civil - agent service fonction publique
53	Policier et militaire
54	Employé administratif d'entreprise
55	Employé de commerce
56	Personnel, service direct aux particuliers
61	Ouvrier qualifié
66	Ouvrier non qualifié
69	Ouvrier agricole
71	Retraité agriculteur exploitant
72	Retraité artisan commerçant chef d'entreprise.
73	Retraité cadre profession intermédiaire
76	Retraité employé et ouvrier
81	Chômeur n'ayant jamais travaillé
82	Personne sans activité professionnelle
99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

Le handicap (HANDI)

Cette variable est définie sur un caractère.

HANDI	LIB_HANDI
0	NON
1	OUI

La nationalité du jeune (NATIO)

Cette variable est définie sur 1 caractère.

NATIO	LIB_NATIO
1	FRANCAISE
2	COMMUNAUTE EUROPEENNE
3	HORS COMMUNAUTE EUROPEENNE
9	INCONNUE

La situation avant la 1ère entrée en apprentissage (SIT_AV_APP)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

SIT_AV_APP	L_SITAVAPP
11	Scolarité type collège (y. c. SEGPA, DIMA, CPA, CLIPA, MFR,…)
12	Autres instituts médico-éducatifs et pédagogiques (IME, IMP)
21	Second cycle général et technologique
31	Second cycle professionnel (lycée professionnel, MFR, …)
41	Enseignement supérieur (y. c. CPGE)
51	Contrat de professionnalisation
52	Stagiaire
53	En emploi
54	Demandeur d'emploi, chômage
90	Autre situation
99	INCONNUE

Le dernier diplôme obtenu (y compris en apprentissage) (DIP_OBT)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

DIP_OBT	LIB_DERDIP
01	Aucun diplôme
02	Certificat de formation générale (obtenu après une 3ème d'insertion ou une SEGPA)
03	Brevet des collèges
04	CAP / CAPA
05	BEP / BEPA
06	Autre diplôme de niveau V
07	Bac général ou technologique
08	Bac professionnel / Bac professionnel agricole
09	Brevet professionnel / BPA / Brevet de maîtrise
10	Autre diplôme de niveau IV (niveau Bac)
11	BTS / BTSA
12	DUT
13	Autre diplôme de niveau III (bac + 2)
14	Diplôme de niveaux II ou I (bac + 3 ou plus)
99	Inconnu

La situation ou classe fréquentée l'année dernière (SIT_N_1)

Cette variable est définie sur 4 caractères.

Remarque : de plus en plus d'indicateurs, déclinés au niveau académique, sont calculés en utilisant les résultats de SIFA (espérance d'obtention du bac pour un élève de 6ème, orientation à la fin de la 3ème…). Par ailleurs, cette variable est utilisée pour identifier les entrées en apprentissage de l'année parmi l'ensemble des apprentis. Il est donc important de bien renseigner la variable concernant la situation ou classe fréquentée l'année précédente.

1er cycle second degré	**SCOLAIRE**	**APPRENTI**
6ème (y compris SEGPA)	1003	
5ème (y compris SEGPA)	1005	
Instituts médico-éducatifs et pédagogiques (IME, IMP)	1009	
DIMA de collège ou de lycée	1013	
DIMA de CFA	1015	
4ème générale	1017	
Autres 4ème (agricole, SEGPA…)	1019	
3ème générale	1021	
Autres 3ème (agricole, insertion, projet professionnel, SEGPA…)	1023	

2nd cycle : enseignement général et technologique	**SCOLAIRE**	**APPRENTI**
2nde générale ou technologique (y compris agricole et BT)	2001	
1ère générale ou technologique (y compris agricole, d'adaptation et BT)	2003	
Terminale générale	2005	
Terminale technologique (y compris agricole et BT)	2007	

2nd cycle : enseignement professionnel	**SCOLAIRE**	**APPRENTI**
1A CAP 2 ou 3 ans et 2A CAP 3 ans	3001	3101
Année terminale de CAP (y.c. CAP en 1 an)	3003	3103
Mention complémentaire de niveau V	3009	3109
Autre diplôme et certification de niveau V	3011	3111
1A BAC PRO 3 ans	3031	3131
2A BAC PRO 3 ans	3032	3132
3A BAC PRO 3 ans	3033	3133
1A BAC PRO 2 ans	3034	3134
2A BAC PRO 2 ans	3035	3135
1A BAC PRO 1 an	3036	3136

1A de Brevet Professionnel (BP)		3117
Année terminale de Brevet Professionnel (y.c. BP en 1 an)		3119

Mention complémentaire de niveau IV	3021	3121

Autre diplôme et certification de niveau IV	3023	3123

Enseignement supérieur	**SCOLAIRE**	**APPRENTI**
1A de BTS	4001	4101
Année terminale de BTS (y.c. BTS en 1 an)	4003	4103
1A de DUT	4005	4105
Année terminale de DUT (y.c. DUT en 1 an)	4007	4107
Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)	4009	
Cursus Licence (licence LMD, licence pro, …)	4011	4111
Cursus Master (master LMD, master pro)	4013	4113
Diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce	4015	4115
Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +1 ou 2)	4017	4117
Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +3 ou 4)	4019	4119
Autre diplôme du supérieur ou certification (Bac +5 ou plus)	4021	4121

Autres	
Contrat de professionnalisation	5901
Emploi	5903
Stage	5905
Sans emploi	5907
Autre	9900
Inconnu	9999

L'établissement fréquenté l'année dernière (ETAB_N_1)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

Elle peut être renseignée :
- soit par le numéro UAI de l'établissement fréquenté l'année dernière (N-1) ;
- soit par le numéro du département de scolarisation de l'année dernière (N-1).

Remarque : de plus en plus d'indicateurs, déclinés au niveau académique, sont calculés en utilisant les résultats de SIFA (espérance d'obtention du bac pour un élève de 6ème, orientation à la fin de la 3ème…). Il est donc important de bien renseigner la variable concernant l'établissement fréquenté l'année précédente.

Département :

CODE_DPT	LIB_DPT	CODE_DPT	LIB_DPT
001	AIN	055	MEUSE
002	AISNE	056	MORBIHAN
003	ALLIER	057	MOSELLE
004	ALPES-DE-HTE-PROVENCE	058	NIEVRE
005	HAUTES-ALPES	059	NORD
006	ALPES-MARITIMES	060	OISE
007	ARDECHE	061	ORNE
008	ARDENNES	062	PAS-DE-CALAIS
009	ARIEGE	063	PUY-DE-DOME
010	AUBE	064	PYRENEES-ATLANTIQUES
011	AUDE	065	HAUTES-PYRENEES
012	AVEYRON	066	PYRENEES-ORIENTALES
013	BOUCHES-DU-RHONE	067	BAS-RHIN
014	CALVADOS	068	HAUT-RHIN
015	CANTAL	069	RHONE
016	CHARENTE	070	HAUTE-SAONE
017	CHARENTE-MARITIME	071	SAONE-ET-LOIRE
018	CHER	072	SARTHE
019	CORREZE	073	SAVOIE
02A	CORSE-DU-SUD	074	HAUTE SAVOIE
02B	HAUTE-CORSE	075	PARIS
021	COTE D'OR	076	SEINE MARITIME
022	COTES D'ARMOR	077	SEINE-ET-MARNE
023	CREUSE	078	YVELINES
024	DORDOGNE	079	DEUX-SEVRES
025	DOUBS	080	SOMME
026	DROME	081	TARN
027	EURE	082	TARN-ET-GARONNE
028	EURE-ET-LOIR	083	VAR
029	FINISTERE	084	VAUCLUSE
030	GARD	085	VENDEE
031	HAUTE-GARONNE	086	VIENNE
032	GERS	087	HAUTE-VIENNE
033	GIRONDE	088	VOSGES
034	HERAULT	089	YONNE
035	ILLE-ET-VILAINE	090	TERRITOIRE DE BELFORT
036	INDRE	091	ESSONNE
037	INDRE-ET-LOIRE	092	HAUTS-DE-SEINE
038	ISERE	093	SEINE-SAINT-DENIS
039	JURA	094	VAL-DE-MARNE
040	LANDES	095	VAL-D'OISE
041	LOIR-ET-CHER	971	GUADELOUPE
042	LOIRE	972	MARTINIQUE
043	HAUTE-LOIRE	973	GUYANE
044	LOIRE-ATLANTIQUE	974	REUNION
045	LOIRET	975	SAINT-PIERRE ET MIQUELON
046	LOT	976	MAYOTTE

047	LOT-ET-GARONNE	977	SAINT BARTHELEMY
048	LOZERE	978	SAINT MARTIN
049	MAINE-ET-LOIRE	986	WALLIS ET FUTUNA
050	MANCHE	987	POLYNESIE FRANCAISE
051	MARNE	988	NOUVELLE CALEDONIE
052	HAUTE-MARNE	990	UNION EUROPEENNE
053	MAYENNE	991	HORS UNION EUROPEENNE
054	MEURTHE-ET-MOSELLE	993	INCONNU
		995	NON CONCERNE

Le type d'employeur du contrat (TYPE_EMP)

Cette variable est définie sur 2 caractères.

TYPE_EMP	LIB_TYPE_EMP
11	Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
12	Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
13	Entreprise dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
14	Profession libérale
15	Association
16	Autre employeur privé
21	Service de l'état
22	Commune
23	Département
24	Région
25	Etablissement public hospitalier
26	Etablissement public local d'enseignement
27	Etablissement public administratif de l'état
28	Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
29	Autre employeur public

Date d'entrée dans ce CFA (DATE_ENTREE_CFA)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

La date d'entrée dans ce CFA doit être renseignée au format JJMMAAAA.
Exemples : pour un jeune entrée dans le CFA le 29 novembre 2017, il faut saisir « 29112017 ».
pour un jeune entrée dans le CFA le 5 décembre 2017, il faut saisir « 05122017 ».

Date de début de contrat (DATE_DEB_CONT)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

La date de début de contrat doit être renseignée au format JJMMAAAA.
Exemples : pour un jeune qui a signé le 29 novembre 2017, il faut saisir « 29112017 ».
pour un jeune qui a signé le 5 décembre 2017, il faut saisir « 05122017 ».

Date de rupture de contrat (DATE_DEB_CONT)

Cette variable est définie sur 8 caractères.

La date de rupture de contrat doit être renseignée au format JJMMAAAA.
Exemples : pour un jeune qui a rompu le 29 janvier 2018, il faut saisir « 29012018 ».
pour un jeune qui a rompu le 5 février 2018, il faut saisir « 05022018 ».

La commune de l'établissement employeur (COM_ETAB)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

Les codes INSEE des communes françaises sont consultables sur www.insee.fr
Cette nomenclature est mise à jour chaque année.

Attention : de ne pas confondre avec les codes postaux.

Pour les jeunes effectuant leur apprentissage à l'étranger, il conviendra de mettre « 99 » suivi du numéro de pays.
Exemple : pour l'Allemagne le code pays est 109, il conviendra donc de saisir : « 99109 »

La nomenclature d'Activités Françaises (NAF_ETAB)

Cette variable est définie sur 5 caractères.

La NAF est disponible et téléchargeable à partir du site de l'Insee www.insee.fr dans la rubrique des nomenclatures.
Il s'agit de la nouvelle nomenclature statistique nationale d'activités rév. 2, 2008 qui s'est substituée depuis le 1er janvier 2008 à la NAF rév. 1 datant de 2003.

Le nombre de salarié de l'entreprise (NBSAL_EMP)

Cette variable est définie sur 8 caractères.
Le nombre est donc un nombre entre 0 et 99 999 999 salariés.

Liste des contrôles effectués dans l'application SIFA2

Contrôles niveau établissement sur l'année en cours (EN)	
EN01	Doublons d'INE ou d'identité dans l'établissement
EN02	Une proportion importante de vos apprentis est de nationalité étrangère - à vérifier
EN03	Apprentis âgés de 50 ans ou plus – à vérifier
EN04	L'année dans la formation (AN_FORM) n'est pas cohérente avec la date d'ouverture du code diplôme (niveaux 3, 4 ou 5)
EN05	L'année dans la formation (AN_FORM) n'est pas cohérente avec la date d'ouverture du code diplôme (niveaux 1 ou 2)
EN06	Votre CFA a plusieurs natures de la structure juridique différente (NAT_STR_JUR) – à vérifier
Contrôles niveau établissement cohérence avec année précédente (EA)	
EA01	L'OG du CFA diffère de celui déclaré l'an dernier – à vérifier
EA02	Au moins un diplôme préparé cette année n'était pas préparé l'an dernier dans votre établissement - à vérifier
EA03	Le nombre de jeunes de votre CFA cette année est identique à celui de l'an dernier - à vérifier
EA04	Vous avez des DIMA alors que vous n'en aviez pas l'an dernier ou vous aviez des DIMA l'an dernier mais pas cette année - à vérifier
EA05	L'augmentation de l'effectif de jeunes de votre CFA est très importante entre cette année et l'an dernier – à vérifier
EA06	La baisse de l'effectif de jeunes de votre CFA est très importante entre cette année et l'an dernier – à vérifier
Contrôles niveau individu sur l'année en cours (IN)	
IN01	La structure de l'INE est incorrecte (INE_RNIE)
IN02	Le numéro UAI du CFA est non renseigné ou non ouvert ou sa structure est incorrecte (NUMERO_UAI)
IN03	L'organisme gestionnaire est non renseigné ou a un code incorrect ou n'est pas de même pour tous les apprentis (OG)
IN04	Le numéro UAI du site de formation est non renseigné ou non ouvert ou a une structure incorrecte (SIT_FORM)
IN05	Le numéro UAI de l'EPLE est non renseigné ou non ouvert ou a une structure incorrecte (UAI_EPLE)
IN06	La nature de la structure juridique est non renseignée ou a un code incorrect (NAT_STR_JUR)
IN07	Le statut du jeune est non renseigné ou a un code incorrect (STATUT)
IN08	Le diplôme est non renseigné ou a un code incorrect ou a un code fermé à la date de l'enquête si statut= Apprenti (DIPLÔME) Si statut=DIMA alors diplôme doit être vide
IN09	La durée théorique de la formation est non renseignée ou a une durée incorrecte (DUR_FORM_THEO)
IN10	La durée réelle de la formation est non renseignée ou a une durée incorrecte (DUR_FORM_REELLE)
IN11	La situation dans la formation est non renseignée ou a un code incorrect (AN_FORM)
IN12	Le nom du jeune est non renseigné ou a une structure incorrecte (NOM)
IN13	Le nom d'usage du jeune a une structure incorrecte (NOM2)
IN14	Le prénom du jeune est non renseigné ou a un structure incorrecte (PRENOM)
IN15	Le 2ème prénom du jeune a une structure incorrecte (PRENOM2)

IN16	Le 3ème prénom du jeune a une structure incorrecte (PRENOM3)
IN17	L'adresse du jeune est non renseignée ou a une structure incorrecte (ADRESSE)
IN18	Le code postal de l'adresse est incorrect (COD_POST)
IN19	Le code commune insee de résidence est incorrect (COM_RESID)
IN20	Le n° de téléphone du jeune a une structure incorrecte (TEL_JEUNE)
IN21	Le n° de téléphone personnel du responsable 1 a une structure incorrecte (TEL_RESP1_PERSO)
IN22	Le n° de téléphone professionnel du responsable 1 a une structure incorrecte (TEL_RESP1_PRO)
IN23	Le n° de téléphone personnel du responsable 2 a une structure incorrecte (TEL_RESP2_PERSO)
IN24	Le n° de téléphone professionnel du responsable 2 a une structure incorrecte (TEL_RESP2_PRO)
IN25	L'adresse mail du jeune a une structure incorrecte (MAIL_JEUNE)
IN26	L'adresse mail du responsable 1 a une structure incorrecte (MAIL_RESP1)
IN27	L'adresse mail du responsable 2 a une structure incorrecte (MAIL_RESP2)
IN28	La date de naissance est non renseignée ou incorrecte (DATE_NAIS)
IN29	Le lieu de naissance est non renseigné ou incorrect (LIEU_NAIS)
IN30	Le sexe est non renseigné ou incorrect (SEXE)
IN31	Le régime scolaire a un code incorrect (REGIME_SCO)
IN32	La PCS du représentant légal a un code incorrect (PCS)
IN33	La qualité de travailleur handicapé a un code incorrect (HANDI)
IN34	La nationalité a un code incorrect (NATIO)
IN35	La situation avant apprentissage a un code incorrect (SIT_AV_APP)
IN36	Le dernier diplôme obtenu a un code incorrect (DIP_OBT)
IN37	La situation ou classe fréquentée l'an dernier est non renseignée ou a un code incorrect (SIT_N_1)
IN38	L'établissement fréquenté l'an dernier est non renseigné ou a un code incorrect (ETAB_N_1)
IN39	Le type d'employeur a un code incorrect (TYPE_EMP)
IN40	La date d'entrée dans le CFA a une structure incorrecte ou ne peut être postérieure à la date de l'enquête (DATE_ENTREE_CFA)
IN41	La date de signature du contrat a une structure incorrecte ou est trop ancienne (DATE_DEB_CONT)
IN42	La date de rupture du contrat (DATE_RUPT_CONT) a une structure incorrecte ou ne peut être antérieure à la date de signature du contrat (DATE_DEB_CONT)
IN43	Le code commune Insee de l'employeur est incorrect (COM_ETAB)
IN44	Le code activité (NAF) de l'employeur est incorrect (NAF_ETAB)
IN45	Le nombre de salarié de l'employeur a une structure incorrecte/nombre entier est attendu (NBSAL_EMP)
IN46	Incohérence entre l'UAI de l'EPLE (UAI_EPLE) et la nature de la structure juridique (NAT_STR_JUR)
IN47	Incohérence, pour un apprenti, entre la durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) et l'année dans la formation (AN_FORM)
IN48	Incohérence, pour un DIMA, entre la durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) et l'année dans la formation (AN_FORM)
IN49	Incohérence entre la date de naissance et le statut du jeune

IN50	Incohérence entre la date de naissance et la situation/classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1)
IN51	Le code commune de résidence (COM_RESID) du jeune et le code postal (COD_POST) ne font pas référence à la même commune
IN52	Incohérence entre la date de naissance et la situation avant de commencer une formation par apprentissage (SIT_AV_APP)
IN53	Incohérence entre la situation/classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1) et le dernier diplôme obtenu (DIP_OBT)
IN54	Incohérence entre la situation/classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1) et la situation avant de commencer une formation en apprentissage (SIT_AV_APP)
IN55	Incohérence entre la durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) et la durée réelle de la formation (DUR_FORM_REELLE)
IN56	Incohérence entre la situation ou classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1) et l'établissement fréquenté l'an dernier (ETAB_N_1)
IN57	Incohérence entre la durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) et le type de diplôme préparé
Contrôles niveau individu cohérence avec année précédente (IA)	
IA01	La date de naissance du jeune diffère de celle indiquée l'an dernier (DATE_NAIS)
IA02	Le lieu de naissance du jeune diffère de celui indiqué l'an dernier (LIEU_NAIS)
IA03	Le sexe du jeune diffère de celui indiqué l'an dernier (SEXE)
IA04	L'établissement fréquenté l'an passé (ETAB_N_1) diffère du site de formation indiqué l'an dernier (SIT_FORM de l'an dernier)
IA05	L'année dans la formation (AN_FORM) n'est pas cohérente avec celle indiquée l'an dernier
IA06	La durée théorique de la formation (DUR_FORM_THEO) diffère de celle indiquée l'an dernier
IA07	La situation avant de commencer une formation en apprentissage (SIT_AV_APP) diffère de celle indiquée l'an dernier
IA08	Le dernier diplôme obtenu (DIP_OBT) n'est pas cohérent avec le diplôme indiqué l'an dernier
IA09	La situation ou classe fréquentée l'an dernier (SIT_N_1) n'est pas cohérente avec le diplôme renseigné l'an dernier

Précisions sur les contrôles

Contrôles au niveau du jeune

Contrôles sur l'année N

Contrôle sur l'INE :

L'application accepte 3 types d'INE et vérifie leur structure.

Contrôle sur les numéros d'établissements :

Les numéros d'établissements (NUMERO_UAI), numéros de sites de formation (SIT_FORM), numéros d'établissements fréquentés l'année précédente (ETAB_N_1) et numéros d'EPLE partenaires (UAI_EPLE) sont les numéros d'inscription au répertoire national des établissements. Ils sont répertoriés dans l'Application de Consultations et Cartographie des Etablissements du Système Educatif Français (ACCE) gérée à la Depp par le Bureau des nomenclatures et des répertoires (Depp A4). Cette base est consultable via l'infocentre : http://www.education.gouv.fr/acce_public/index.php.

Rappelons que le numéro UAI doit s'étendre sur 8 caractères et respecter la structure suivante :

- positions 1 à 3 : code du département
  pour la métropole sauf la Corse, mettre un zéro en 1ère position puis le code du département sur 2 positions
  pour la Corse du Sud mettre 620
  pour la Haute-Corse mettre 720
  pour les départements des DOM, mettre le code du département tel qu'il existe sur 3 positions
- positions 4 à 7 : numéro d'ordre
- position 8 : lettre clé de contrôle (23 lettres différentes, I, O et Q ne sont pas possibles)

Pour les quatre variables (NUMERO_UAI, SIT_FORM, ETAB_N_1, UAI_EPLE) il est vérifié que le code indiqué est bien présent dans la BCE.

Concernant la variable NUMERO_UAI, il est également vérifié que l'établissement est bien ouvert à la date d'observation. Si l'établissement est fermé, l'application génèrera une erreur.

Concernant la variable ETAB_N_1, il est possible d'inscrire uniquement le numéro de département sur 3 caractères. La Corse pourra renseigner 02A ou 02B et non les codes 620 ou 720 utilisés pour les trois premières positions du numéro UAI.

Concernant la variable UAI_EPLE, un contrôle est également effectué sur le ministère de tutelle de l'établissement et sur sa nature. Sont acceptées les modalités suivantes :

- ministère de tutelle : code 06 = éducation nationale
- nature : 300, 301, 306, 310, 320, 322, 332, 334, 340, 370 ou 390 = collège, lycée, EREA (Etablissement Régional d'enseignement adapté) et section d'enseignement.
- secteur : Public

Contrôle sur la cohérence de la situation avant la première entrée en apprentissage (SIT_AV_APP) à partir de la situation l'année dernière (SIT_N_1) :

Combinaisons possibles :

SIT_N_1	SIT_AV_APP
1003, 1005, 1009	11 ou 12 ou 90 ou 99
1013 et 1015	11 ou 12 ou 21 ou 31 ou 90 ou 99
1017 à 1023	11 ou 12 ou 90 ou 99
2001 à 2007	11 ou 12 ou 21 ou 31 ou 51 ou 52 ou 53 ou 54 ou 90 ou 99
3001 à 9999	11 ou 12 ou 21 ou 31 ou 41 ou 51 ou 52 ou 53 ou 54 ou 90 ou 99

Contrôle de l'âge à partir de la date de naissance (DATE_NAIS) :

Pour les préapprentis (DIMA), l'âge de référence est de 15 ans et le jeune doit avoir entre 13 et 25 ans.

Pour les apprentis, les jeunes devraient être âgés de 16 à 25 ans au plus au début de l'apprentissage (soit âge maximum calculé de 29 ans). Toutefois, des récentes dispositions autorisent la signature d'un contrat d'apprentissage à 15 ans (Article L.117-3) voire même 14 ans et au-delà de 25 ans pour les personnes handicapées ou souhaitant reprendre une entreprise. Pour ces raisons, l'âge des apprentis devra être compris entre 14 et 65 ans.

Contrôle entre la durée de la formation (DUR_ENSG) et l'année dans la formation (AN_FORM) :

La durée de la formation peut varier entre 6 mois et 48 mois, mais là encore, à cause de cas particuliers, la durée de la formation autorisée sera comprise entre 6 et 54 mois.

DUR_ENSG	AN_FORM
de 6 à 17 mois	1A ou 1P
de 18 à 29 mois	1A, 2A ou 2P
de 30 à 42 mois	1A, 2A, 3A ou 3P
de 43 à 54 mois	1A, 2A, 3A, 3P, 4A ou 4P

Rappel : pour tous les préapprentis la durée de la formation est fixée à 12 mois et l'année dans la formation est donc 1A.

Concernant les MASTER, la durée théorique de la formation est de 24 mois, la 1ère année (M1) sera considérée comme 1A et la 2ème année (M2) sera considérée comme 2A.

Contrôle entre le numéro de l'EPLE (UAI_EPLE) et la nature de la structure juridique (NAT_STR_JUR) :

Combinaisons possibles :

UAI_EPLE	NAT_STR_JUR
Un numéro UAI	CFA, SA, UFA et L. 6231-3
NC	NC

Contrôle entre l'âge du jeune et sa situation l'année dernière (SIT_N_1)

Combinaisons possibles :

Age	SIT_N_1
13, 14 ou 15 ans	<4001 ou >= 9900
16 ou 17 ans	<4001 ou >=5901
18 ans	≠ 4013, 4019, 4021 ≠ 4113, 4119, 4121
+ de 18 ans	Toutes les modalités sont possibles

Contrôle entre l'âge du jeune et sa situation avant sa 1ère année en apprentissage

Combinaisons possibles :

Age	SIT_AV_APP
13 ou 14 ou 15 ans	11, 12, 21, 31, 90 et 99
16 ou 17 ans	≠ 41
+ de 17 ans	Toutes les modalités sont possibles

Contrôle entre le dernier diplôme obtenu et la situation l'année (n-1) dernière

Combinaisons possibles :

SIT_N_1	DIP_OBT
1003, 1005, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023	01, 02, 03 et 99
1009	01, 02, 03, 04, 05 et 99
2001, 2003, 2005, 2007	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 99
>3000	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10,11, 12, 13, 14 et 99

Contrôle entre la situation l'année (n-1) dernière et la situation avant sa 1ère année en apprentissage

Combinaisons possibles :

SIT_N_1	ETAB_N_1
5903, 5905, 5907, 9900	995
Si SIT_N_1 commence par 1, 2, 3 ou 4	≠ 995

Contrôle entre la durée théorique et la durée réelle de formation

DUR_FORM_THEO-24<=DUR_FORM_REELLE<=DUR_FORM_THEO + 24

Contrôle entre la durée théorique de formation et le type de diplôme

Combinaisons possibles :

Type de diplôme	DUR_THEO_FORM
Pour un CAP, BTS, BP et un Master	Entre 18 et 29 mois
Pour un Bac pro et un diplôme d'ingénieur	Entre 30 et 42 mois
Pour une MC ou une licence pro	Entre 6 et 17 mois

Contrôles d'appariement entre les données de l'année N (données transmises par l'établissement) et les données de l'année N-1 (base nationale consolidée par la DEPPA1).

- Suite non logique des années dans la formation (variable AN_FORM) si l'apprenti suit toujours la même formation dans le même établissement :
  - si 1A en N-1 et non 1P ou 2A en N ;
  - si 2A en N-1 et non 2P ou 3A en N ;
  - si 3A en N-1 et non 3P ou 4A en N ;
  - si 4A en N-1 et non 4P en N ;
  - si 1P, 2P, 3P ou 4P en N-1 (un apprenti ne peut théoriquement pas suivre en N la même formation qu'en N-1 s'il était déjà en année prorogée en N-1, pas de triplement possible).

CONTACTS

En cas de question, problème vous devez contacter votre correspondant académique ou régional :

<table>
<tr><th>Région</th><th>Académie</th><th>CFA hors agriculture</th><th>CFA agricoles</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Auvergne- Rhône-Alpes</td><td>Clermont-Ferrand</td><td colspan="2">Marie-Josée Teixeira
ssa@ac-clermont.fr
04 73 99 32 71</td></tr>
<tr><td>Grenoble</td><td colspan="2">Camille Grezard
Bertrand Capello
ce.ara@ac-grenoble.fr
04 76 74 74 89
04 76 74 75 48</td></tr>
<tr><td>Lyon</td><td colspan="2">Raymond Prinzis
sps@ac-lyon.fr
04 72 80 64 38</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Bourgogne-Franche Comté</td><td>Besançon</td><td>Frédéric Giorgiani
Véronique Gigon
veronique.gigon@ac-besancon.fr
frederic.giorgiani@ac-besancon.fr
03 81 65 49 21
03 81 65 49 98</td><td>Amana MUBIAYI
amana.mubiayi@agriculture.gouv.fr
03 81 47 75 49</td></tr>
<tr><td>Dijon</td><td colspan="2">Karine Leroy
Karine.leroy@ac-dijon.fr
03 80 44 89 02</td></tr>
<tr><td>Bretagne</td><td>Rennes</td><td>Luc Briend
Luc.Briend@ac-rennes.fr
02 23 21 74 47</td><td>Loik Kermoal
loik.kermoal@educagri.fr
02 99 28 22 64</td></tr>
<tr><td>Centre-Val de Loire</td><td>Orléans-Tours</td><td colspan="2">Philippe Chanclu
ce.dep@ac-orleans-tours.fr
02 38 79 38 24</td></tr>
<tr><td>Corse</td><td>Corse</td><td>Jean-Christophe Olivi
jean-christophe.olivi@ac-corse.fr
04 95 50 33 28</td><td>François Secondi
francois.secondi@agriculture.gouv.fr
04 95 51 86 60</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Grand-Est</td><td>Nancy-Metz</td><td>David Bonhomme
David.Bonhomme@ac-nancy-metz.fr
03 83 86 20 13</td><td rowspan="2">Bruno Lepinois
bruno.lepinois@agriculture.gouv.fr
03 26 66 20 88</td></tr>
<tr><td>Reims</td><td>Alice Correaux
alice.correaux@ac-reims.fr
03 26 05 68 08</td></tr>
</table>

	Strasbourg	Mireille Fuhrmann mireille.fuhrmann@ac-strasbourg.fr 03 69 20 93 03	
Hauts-de-France	Amiens	Olivier Pruvost Olivier.Pruvost@ac-amiens.fr 03 22 82 38 13	Sylvie Lesaffre sylvie.lesaffre@educagri.fr 03 62 28 41 41
	Lille	Carine Lhoste carine.lhoste@ac-lille.fr 03 20 15 63 36 Véronique Renaut veronique.renaut@ac-lille.fr 03 20 15 62 84	
Ile-de-France	Paris	Bruno Flotte Bruno.flotte@ac-paris.fr 01 44 62 46 93	
	Créteil	Boubaker IKIJ ce.papp@ac-creteil.fr 01 57 02 66 42	
	Versailles	Séverine Rempp severine.rempp@ac-versailles.fr 01 30 83 48 48	
Normandie	Caen	Sylvie Aubey sylvie.aubey@ac-caen.fr 02 31 30 17 05	
	Rouen	Jessica Panchout jessica.panchout@ac-rouen.fr 02 32 08 92 06	Brigitte Chassaing brigitte.chassaing@educagri.fr 02 31 24 97 33
Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux	Christophe Crespo christophe.crespo@ac-bordeaux.fr 05 57 57 87 36	Nadine Copeau nadine.copeau@educagri.fr 05 56 00 43 55
	Limoges	Sophie Ribière sophie.ribiere@ac-limoges.fr 05 55 11 43 05 Myriam Boulesteix myriam.boulesteix@ac-limoges.fr 05 55 11 43 04 Béatrice Morcillo beatrice.morcillo@ac-limoges.fr 05 55 11 43 04	Jean-Bernard David jean-bernard.david@educagri.fr 05 55 12 92 61
	Poitiers	Laëtitia Doreau laetitia.doreau@ac-poitiers.fr 05 16 52 63 48	
Occitanie	Montpellier	Isabelle Veyrat enqappr@ac-montpellier.fr 04 67 91 52 45	
	Toulouse	Olivier DARBOURE ce.d2p-stat@ac-toulouse.fr 05 61 17 82 12	
Pays-de-la-Loire	Nantes	Angélique Bonneau angelique.bonneau@ac-nantes.fr 02 51 86 30 76 A-C Lebreton anne-charlotte.lebreton@ac-nantes.fr 02 51 86 30 11 Sylvie Gautier sylvie.gautier@ac-nantes.fr 02 51 86 31 75	

<table>
<tr><td rowspan="2">PACA</td><td>Aix-Marseille</td><td>Catherine Clerc
0442917350
catherine.clerc@ac-aix-marseille.fr
Ida Lenzi
ida.lenzi@ac-aix-marseille.fr
04 42 91 73 54</td><td rowspan="2">Valérie Maurice
valerie.maurice@agriculture.gouv.fr
valerie.maurice@educagri.fr
04 13 59 36 85</td></tr>
<tr><td>Nice</td><td>Isabelle Hurtado
04 93 53 72 68
isabelle.hurtado@ac-nice.fr</td></tr>
<tr><td>Guadeloupe</td><td>Guadeloupe</td><td>Céline Luce
Celine.Luce@ac-guadeloupe.fr
05 90 93 83 29</td><td>Yvonne Bélia
yvonne.belia@educagri.fr
05 90 99 62 73
Claire Magnard
claire.magnard@agriculture.gouv.fr</td></tr>
<tr><td>Guyane</td><td>Guyane</td><td>Mario Louis
ssa@ac-guyane.fr
05 94 27 19 92</td><td>Agnès Latouche
agnes.latouche@agriculture.gouv.fr
05 94 29 63 52</td></tr>
<tr><td>Martinique</td><td>Martinique</td><td>Cynthia Haral
cynthia-sabine.haral@ac-martinique.fr
05 96 52 27 61</td><td>Sylvette SEBASTIEN
sylvette.sebastien@agriculture.gouv.fr
05 96 71 20 32</td></tr>
<tr><td>Mayotte</td><td>Mayotte</td><td colspan="2">Alain Niabia Ganga
ssa@ac-mayotte.fr
02 69 61 88 71</td></tr>
<tr><td>Réunion</td><td>Réunion</td><td colspan="2">Stéphanie Delvoye
stephanie.delvoye@ac-reunion.fr
02 62 48 14 73</td></tr>
</table>